Cartes de self

publié le 04/01/2021

Les élèves demi-pensionnaires ont reçu ce jour une carte de cantine qui leur permettra de badger lors de leur passage au self. Ce système permettra à la vie scolaire de vérifier la concordance entre les élèves étant passés au self et les absences recensées de la journée.
Nous vous remercions de coller au plus vite une photo de votre enfant et de rabattre la partie autocollante.
Nous vous informons qu'en cas d'oubli, la même règle sera appliquée que pour l'oubli du carnet de correspondance, soit une retenue après 5 oublis.
La carte de self devra être restituée à l'établissement, au même titre que les manuels scolaires, lorsque l'élève quittera l'établissement.
En cas de perte ou de dégradation, la famille sera facturée 5 euros, conformément à l'acte n°17 voté en conseil d'administration le 30 novembre 2020.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.